

LE CODIRDU: UN COMITE POUR COORDONNER LES REFLEXIONS URBAINES ET TERRITORIALES

Par une décision du 31 juillet 1998, les ministres en charge de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement créaient le comité des directeurs pour le développement urbain (CODIRDU), reprenant une des propositions du « rapport Santel » sur lequel s'était appuyée la création de la DGUHC.

Un objectif de cohérence interministérielle

Cette initiative visait à coordonner les orientations émanant d'une quinzaine de directions d'administration centrale appartenant à quatre ministères différents impliqués à des titres divers dans les politiques urbaines et territoriales. Dans le texte fondateur, le comité a pour mission de « veiller à la cohérence des politiques qui concourent à l'aménagement et au développement urbain », de « contribuer à leur évaluation, à leur adaptation, à leur observation... », de « s'assurer de la cohérence des actions territoriales de l'État... »

Un « club de directeurs » à la composition ouverte

Au départ, le Comité rassemblait les principaux directeurs des ministères de l'Équipement et de l'Environnement, le délégué à l'aménagement du territoire et la déléguée interministérielle à la ville, le directeur de l'architecture et du patrimoine, ainsi que le président de la 5^{ème} section CGPC. Il s'est à sa propre initiative élargi à des représentants du ministère de l'Intérieur (DGCL et secrétariat général) et de l'Agriculture (DGFAR). Il rassemble aujourd'hui 20 directeurs de 7 ministères différents, et est présidé par Jean Frébault qui a succédé à Georges Cavallier en 1999. Philippe Grand (DGUHC), en assure le secrétariat général à la suite de Catherine Barbé.

La reconnaissance de la légitimité du Codirdu, qui a traversé les différentes alternances politiques, a tenu à la méthode adoptée et à la volonté collective de le faire fonctionner comme un « Club de Directeurs ». Cela suppose une implication personnelle des directeurs, dans un espace d'échanges et d'expression libres hors des jeux de pouvoir ou d'arbitrages interministériels, où des points de vue extérieurs sont également sollicités, avec la volonté de faire émerger une vision partagée des politiques publiques.

Des sujets transversaux concernant les politiques publiques

Les thèmes abordés au cours de ces sept années ont délibérément privilégié l'actualité interministérielle sur des sujets stratégiques faisant encore débat. Ces séances ont été largement jalonnées par grandes évolutions des politiques urbaines et territoriales en France et les réformes institutionnelles comme celle de la décentralisation.

Les sujets traités par le CODIRDU

Au cours de ses sept années d'existence, le Codirdu a traité de sujets tels que

- les premiers échanges interministériels dans la phase préparatoire de la loi SRU
- le contenu et la philosophie des nouveaux contrats territoriaux,
- les attentes à l'égard de la recherche urbaine, les inflexions à apporter aux thématiques prioritaires et aux méthodes utilisées
- les dynamiques introduites par les 3 lois Chevènement (intercommunalité), Voynet (aménagement et développement durable des territoires) et SRU (solidarité et renouvellement urbain) votées en 1999-2000, mais également les difficultés rencontrées pour les emboîter, lors de leur mise en œuvre locale,
- le lancement des GPV (grands projets de ville) dans les quartiers les plus en difficulté et l'implication des différents ministères dans la politique de la ville.
- la prévention des risques à travers l'urbanisme et la gestion des territoires (risques industriels après l'accident AZF, feux de forêts, zones inondables....)
- le développement des agenda 21 locaux, le projet de charte de l'environnement à intégrer dans la Constitution, et les débats autour du projet de « Stratégie nationale de développement durable ».
- l'impact des politiques régionales européennes et l'évaluation des pratiques françaises dans la mobilisation des fonds structurels
- les nouvelles dynamiques de la planification territoriale (SCOT, DTA, SRADT, révision du SDRIF).
- une réflexion sur le rôle futur de l'Etat consécutive aux chantiers de réformes constitutionnelles et législatives lancées en 2002 : « Dans le cadre de la décentralisation et du renouveau des politiques territoriales, quel projet pour l'Etat? »
- la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat (pôles régionaux, projets de fusion de services...)
- l'ingénierie territoriale, ou les nouveaux métiers de l'Etat et des collectivités
- la réforme des politiques contractuelles

Les réflexions sur l'évolution du rôle de l'Etat ont souvent été le fil conducteur du Codirdu. Au-delà de ses missions régaliennes, l'Etat doit mettre davantage ses compétences au service des dynamiques de projet dans les territoires, se recentrer

sur quelques missions essentielles telles que la sécurité et la prévention des risques, le développement structurant du territoire, la cohésion sociale et la solidarité territoriale, la promotion du développement durable. Il doit comme acteur territorial dialoguer beaucoup plus avec les collectivités, faire évoluer ses pratiques et ses modes d'action..

Impact et utilité des travaux du Codirdu

Le comité s'est efforcé à chacune des séances de formuler des recommandations, et de mettre en place des « suites ». Il a également joué le rôle de « facilitateur » dans l'élaboration des circulaires interministérielles, et contribué aux travaux du groupe présidé par le Préfet Schmitt sur la simplification de la mise en œuvre des trois lois citées plus haut. Il a proposé la mise en place d'outils inter-directions tels que l'observatoire des territoires et un secrétariat permanent pour les politiques territoriales européennes, et commandé au CERTU le chantier « Interface urbanisme-déplacements ». Les réflexions qu'il a produites sur les « trois lois » et sur « quel projet pour l'Etat » ont fait l'objet d'une large diffusion.

En conclusion, le Codirdu avec ses modestes moyens a tenté d'apporter sa contribution à une vision plus transversale des politiques publiques et des enjeux de l'Etat sur les questions urbaines et territoriales. Dans un contexte où la répartition des responsabilités demeure éclatée entre plusieurs ministères, et où le système d'acteurs locaux se recompose, l'« intelligence interministérielle » est plus que jamais nécessaire. Sans doute faudra-t-il aller plus loin à l'avenir.

Jean Frébault

Président

de la 5^e section « Aménagement des territoires »

du CGPC